

Assemblée publique

District électoral des Forges

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 juin 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 57 / 2025 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajouter la classe d'usage H5 (5 à 6 logements) de type côte à côte dans la zone RES-3532 ainsi que d'agrandir la zone RES-3536 à même la zone RES-3632 et de modifier les normes de lotissement de ces zones.
- 2 Ce projet de règlement affecte le territoire de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 4

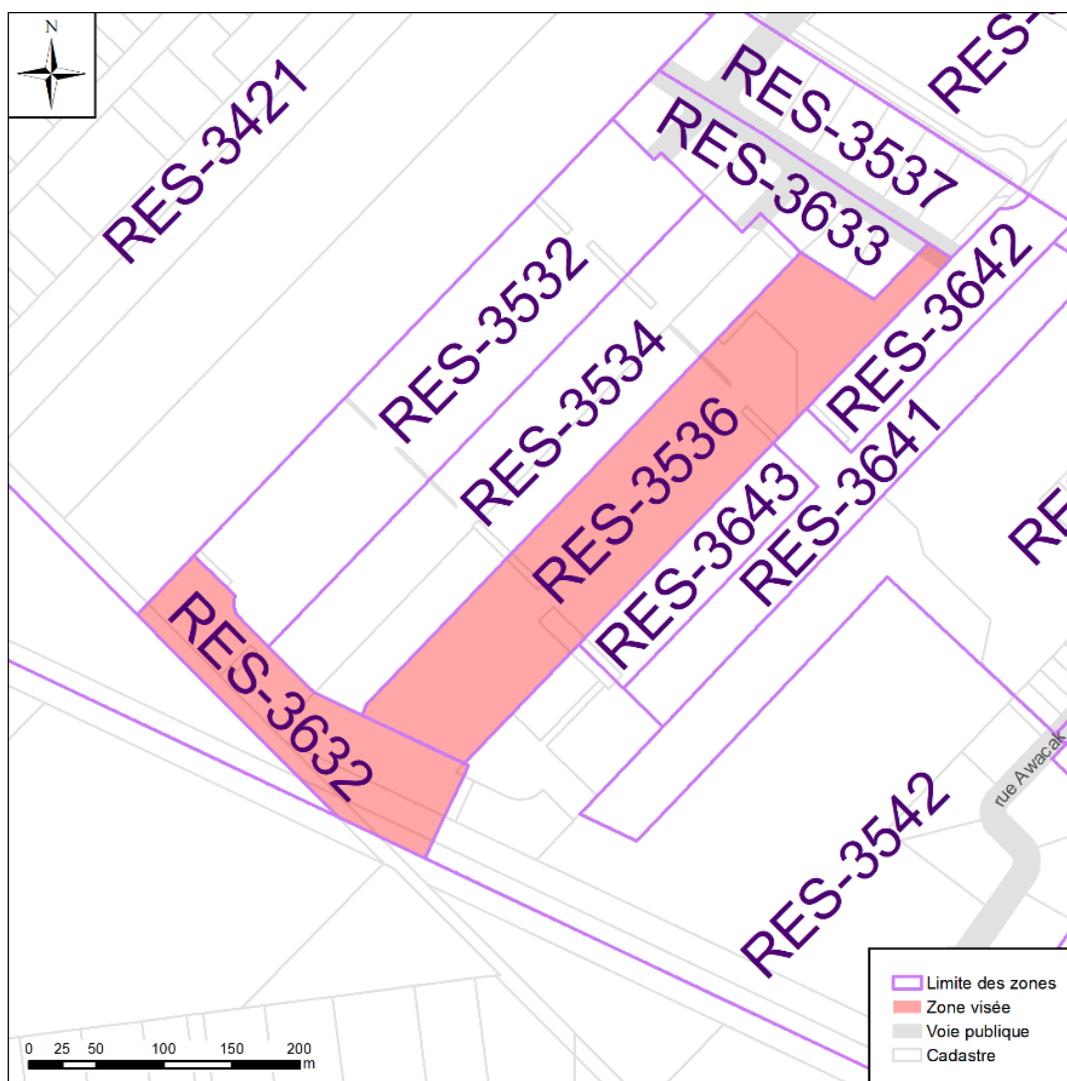
Objet :

- Agrandir la zone RES-3536 à même la zone RES-3632;
- Supprimer la grille de spécifications de la zone RES-3632;
- Permettre l'usage H5 (5 à 6 logements) dont le mode d'implantation est côte à côte dans la zone RES-3532;
- Ajouter les normes de lotissement et les normes des bâtiments principaux pour une implantation de type isolée;
- Changer la largeur minimale des lots à 17 mètres au lieu de 18 mètres dans la zone RES-3536;
- Supprimer la mention de la DS.2.6 dans la zone RES-3536.

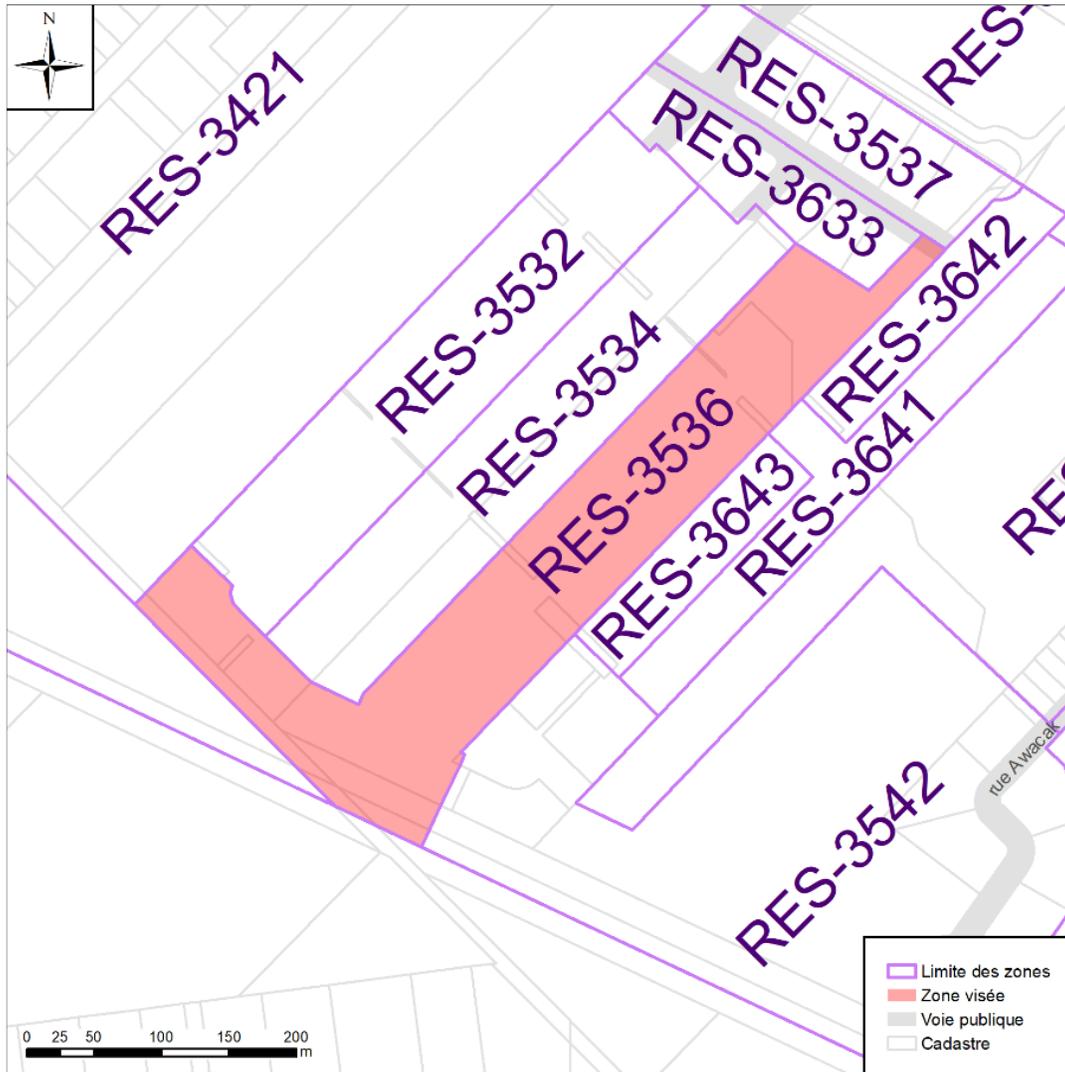
Zones visées :

Zones RES-3536 et RES-3632

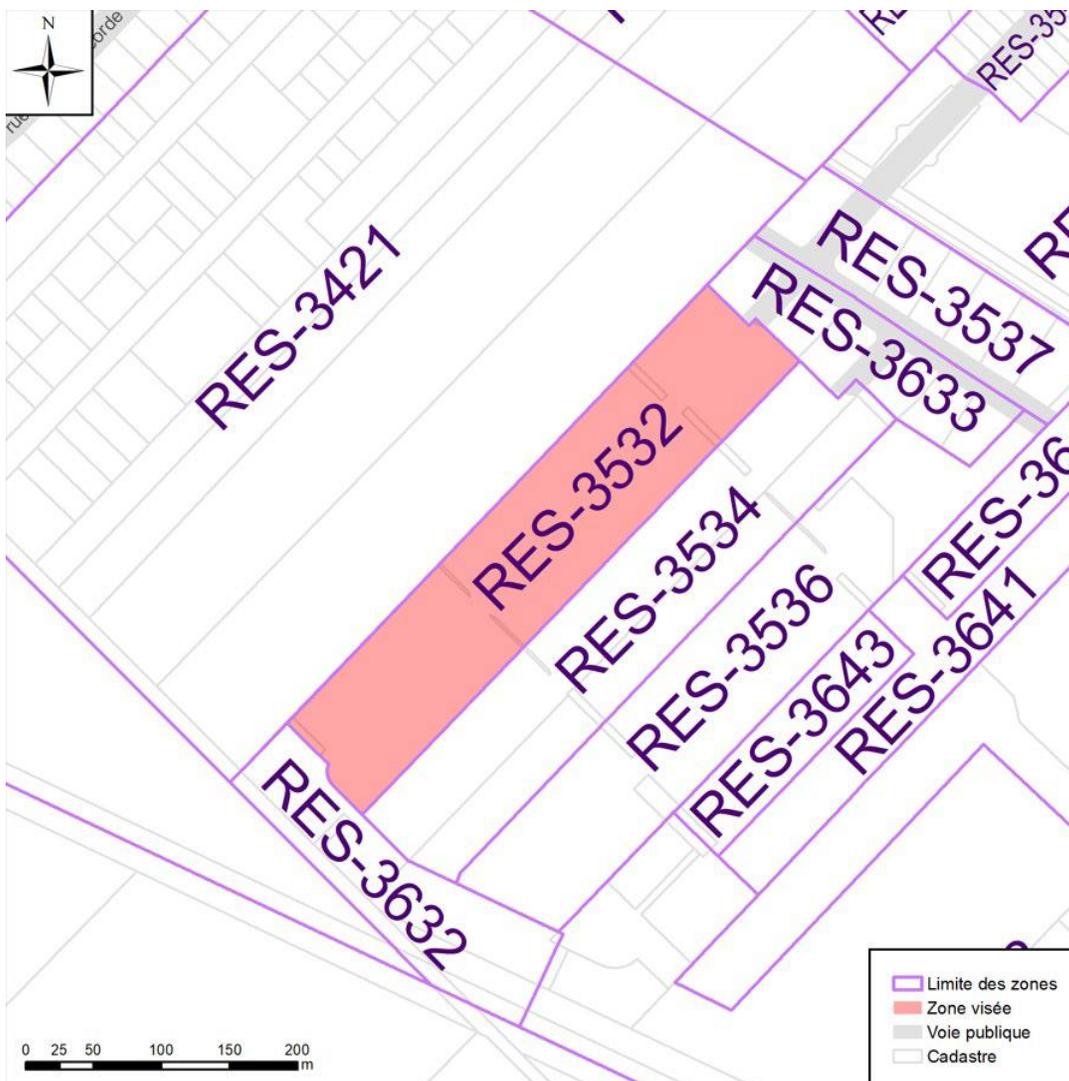
Avant la modification règlementaire



Après la modification règlementaire



Zone RES-3532



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 8 juillet 2025** à **18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 57 / 2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 23 juin 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002